

LetkoBrosseau

Letko Brosseau Fonds d'actions d'infrastructures Letko Brosseau Infrastructure Equity Fund

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

30 JUIN 2026 (NON AUDITÉS)
(en dollars canadiens)

AVIS AUX LECTEURS

Letko, Brosseau & Associés Inc., le gérant du Fonds, nomme des auditeurs indépendants pour procéder à l'audit des états financiers annuels du Fonds et ce, en conformité avec les normes établies par les Comptables Professionnels Agréés du Canada.

Les présents états financiers intermédiaires n'ont pas fait l'objet d'un audit par les auditeurs indépendants.



Table des matières

États de la situation financière	1
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2
États du résultat global	3
Tableaux des flux de trésorerie	4
Inventaire du portefeuille de placements	5
Notes afférentes aux états financiers intermédiaires	7



	30 juin 2026 \$	31 décembre 2025 \$
Actif courant		
Encaisse	128 669	56 539
Placements	49 969 191	45 572 291
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	291 056	379 378
	50 388 916	46 008 208
Passif courant		
Charges à payer	13 765	3 515
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	50 375 151	46 004 693

Informations additionnelles

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Séries O	50 374 140	46 004 693
Séries F	1 011	-
	50 375 151	46 004 693
Nombre de parts rachetables en circulation (note 5)		
Séries O	3 648 045	3 510 710
Séries F	73	-
Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 6)		
Séries O	13,8085 \$	13,1041 \$
Séries F	13,8031 \$	- \$

Approuvé par le conseil d'administration de Letko, Brosseau & Associés Inc., Gérant du Fonds

Daniel Brosseau, administrateur



	30 juin 2026 \$	30 juin 2025 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	46 004 693	35 476 051
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 938 980	6 354 721
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission	448 141	-
Réinvestissement des distributions	1 495 081	773 489
Rachat	(16 663)	(13 163)
	1 926 559	760 326
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables (note 6)		
Revenu net de placements	(1 495 081)	(773 489)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	50 375 151	41 817 609



	30 juin 2026 \$	30 juin 2025 \$
Revenus de placements		
Revenus nets d'intérêts à des fins de distribution	18 916	42 542
Revenus de dividendes	1 241 690	955 161
Revenus nets de prêts de titres (note 9)	4 669	2 981
Gain (perte) de change sur encaisse	403	(64 395)
Gain net réalisé (perte nette réalisée) à la vente de placements	1 425 334	869 338
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	1 426 354	4 693 157
	4 117 366	6 498 784
Charges		
Honoraires du fiduciaire (note 10)	42 824	10 760
Honoraires professionnels	6 976	6 965
Droits de dépôt (récupérés)	35	(37)
Retenues d'impôts	116 743	92 240
Coûts de transactions de portefeuille	11 808	34 135
	178 386	144 063
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 938 980	6 354 721
Informations additionnelles		
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Séries O	3 938 969	6 354 721
Séries F	11	-
	3 938 980	6 354 721
Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Séries O	1,1083	1,9634
Séries F	0,1515	-



	30 juin 2026 \$	30 juin 2025 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 938 980	6 354 721
Ajustements ou variations au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) de change sur encaisse	(403)	64 395
Perte nette réalisée (gain net réalisé) à la vente de placements	(1 425 334)	(869 338)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente des placements	(1 426 354)	(4 693 157)
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	88 322	(119 613)
Charges à payer	10 250	(14 845)
Produit tiré de la vente ou à l'échéance de placements	5 022 193	10 503 708
Achats de placements	(6 567 405)	(10 871 536)
	(359 751)	354 335
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	448 141	-
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(16 663)	(13 163)
	431 478	(13 163)
Variation de l'encaisse	71 727	341 172
Encaisse au début de la période	56 539	75 320
Effet de change sur l'encaisse libellée en devises	403	(64 395)
Encaisse à la fin de la période	128 669	352 097

Informations additionnelles

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :

Intérêts reçus	19 291 \$	37 229 \$
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôts	1 212 897 \$	748 634 \$
Intérêts payés	3 \$	8 \$



	Quantité	Coût \$	Juste valeur \$
Titres de participation			
Énergie			
Koninklijke Vopak	12 375	658 977	916 127
Pembina Pipeline Corporation	10 025	470 003	657 841
		1 128 980	1 573 968
Produits industriels			
Fedex Corporation	2 695	706 145	1 197 255
Fraport AG Frankfurt Airport Services Worldwide	8 600	605 452	1 016 237
Globaltrans Investment	11 350	99 811	-
Grupo Aeroportuario del Centro Norte S.A.B. de C.V.	118 875	1 297 114	2 389 976
Motiva Infraestrutura de Mobilidade	301 125	917 154	1 206 722
Sinotrans	883 650	496 005	610 685
United Parcel Service	9 550	1 199 524	1 456 516
		5 321 205	7 877 391
Consommation courante			
First Pacific	1 734 550	960 689	1 506 266
Soins de santé			
Fleury	525 275	1 783 425	2 217 280
Immobilier			
Allied Properties Real Estate Investment Trust	63 775	739 219	628 184
Allos SA	213 575	1 012 951	1 642 673
Concentradora Fibra Danhos S.A. de C.V.	906 500	1 296 681	2 113 091
Killam Apartment Real Estate Investment Trust	78 325	1 437 499	1 452 929
Macerich Company	32 900	691 160	1 175 784
Morguard Corporation	11 675	1 372 417	1 452 720
		6 549 927	8 465 381
Services de communication			
AT&T	49 425	1 335 715	1 451 511
BCE	60 925	2 179 022	1 861 259
Cogeco Communications	19 875	1 269 333	1 259 280
Comcast Corporation	53 750	2 486 792	1 872 118
Rogers Communications	47 275	2 434 193	2 181 269
Telefonica	169 575	1 001 729	967 114
Telus Corporation	80 750	1 446 395	1 211 250
Verizon Communications	32 750	1 920 333	1 967 277
Vodafone Group	313 675	508 257	588 296
		14 581 769	13 359 374
Services à la collectivité			
AltaGas	1 900	52 560	99 541
Beijing Enterprises Holdings	239 775	1 159 750	1 166 022
Canadian Utilities	11 850	381 844	624 732
China Water Affairs Group	1 033 925	943 466	819 288

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.



	Quantité	Coût \$	Juste valeur \$
Titres de participation (suite)			
Services à la collectivité (suite)			
Companhia de Saneamento Básico do Estado de São Paulo	195 810	508 030	1 605 706
Companhia de Saneamento do Parana	187 850	1 292 109	1 908 225
Companhia Paranaense de Energia	132 325	1 225 096	2 187 113
EDP - Energias de Portugal	80 075	573 638	595 010
Endesa	8 300	217 390	536 908
Enel SpA	44 125	441 663	719 599
Engie	17 450	363 917	780 934
Exelon Corporation	16 225	1 055 835	1 073 150
Snam Rete Gas	24 450	164 185	250 489
Superior Plus Corporation	87 675	766 238	684 742
Veolia Environnement	31 975	1 347 498	1 889 974
		10 493 219	14 941 433
Total des titres de participation		40 819 214	49 941 093
	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Titres de marché monétaire			
Province de l'Ontario, billets 2026-09-14	20 000	27 663	28 098
Total des titres de marché monétaire		27 663	28 098
Coûts de transaction de portefeuille inclus dans le coût des titres		(71 668)	
Total des placements		40 775 209	49 969 191

1. Établissement du fonds

Letko Brosseau Fonds d'actions d'infrastructures / Letko Brosseau Infrastructure Equity Fund (le « Fonds ») est un Organisme de Placement Collectif (« OPC ») à capital variable constitué par une convention de fiducie établie le 30 novembre 2004 et ses amendements connexes, et régie par les lois de la province de l'Ontario. Son siège social est situé au 155 Wellington Street West, Toronto, Ontario, Canada, M5V 3L3.

La convention de fiducie désigne Fiducie RBC Services aux investisseurs en tant que fiduciaire du Fonds, gardien de valeurs et agent chargé de la tenue des registres (le « Fiduciaire ») et Letko, Brosseau & Associés Inc. en tant que gérant du Fonds (le « Gérant »).

2. Base de présentation

Les états financiers, dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar canadien, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, connues sous l'abréviation et ci-après nommées « Normes IFRS de comptabilité » publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), ainsi qu'à la norme comptable internationale (« IAS ») 34 : information financière intermédiaire, et sont conformes aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »).

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du Gérant le 14 août 2026.

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Instruments financiers

Classification

Le Fonds classe ses actifs financiers en fonction du modèle économique du Fonds en ce qui a trait à la gestion des actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels s'y rattachant. En s'appuyant sur l'objectif du Fonds de générer une croissance du capital à long terme, et sur la gestion et l'évaluation du rendement du portefeuille sur la base de la juste valeur, le Fonds applique le modèle économique exigeant que son portefeuille, qui inclut les placements, soit classé à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les autres actifs et passifs financiers présentés dans les états de la situation financière sont des actifs financiers et des passifs financiers et sont classés au coût amorti. Les parts rachetables sont classées comme passifs financiers, car elles comportent une obligation contractuelle pour le Fonds de les racheter contre des espèces ou un autre actif financier à la demande du détenteur de parts. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est évalué à la valeur liquidative, comme décrit à la note 6.

Comptabilisation et évaluation

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les achats et ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction. Subséquemment à la comptabilisation initiale, les placements sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur sont constatés aux états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date à laquelle ils sont créés et ils sont subséquemment évalués au coût amorti.

Les coûts de transactions de portefeuille engagés par le Fonds lors de l'achat et de la vente des placements sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Juste valeur

La juste valeur des placements du Fonds négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant le cours de clôture des marchés à la date des états financiers. Selon le cas, le cours de clôture est obtenu d'une bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié ou de courtiers en valeurs mobilières indépendants et reconnus. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'intervalle entre le cours acheteur et le cours vendeur à la date des états financiers, le Gérant et le Fiduciaire déterminent le prix, compris dans cet intervalle, qui est le plus représentatif de la juste valeur, en tenant compte des faits et circonstances applicables. Les parts de fonds d'investissement détenues par le Fonds qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs sont évaluées à la juste valeur sur la base de leur valeur liquidative telle que déterminée par leur fiduciaire.

Les méthodes comptables utilisées pour évaluer les placements sont identiques à celles utilisées pour déterminer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts.

Des informations sur le niveau de fiabilité de l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers sont présentées à la note 13. Le transfert d'un actif financier d'un niveau à un autre est effectué au moment où surviennent les événements ou circonstances le justifiant.

Dépréciation d'actifs financiers

Le Fonds comptabilise une provision pour pertes attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti. Le Fonds applique l'approche simplifiée pour provisionner les pertes attendues prescrite par la norme IFRS 9, qui exige l'utilisation d'une provision pour pertes attendues sur la durée de vie de tous les actifs évalués au coût amorti. Les pertes de valeur sur les actifs financiers évalués au coût amorti, le cas échéant, sont comptabilisées dans les états du résultat global.

Constatation des revenus

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les revenus d'intérêts à des fins de distribution sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Le Fonds n'amortit pas les primes payées et escomptes reçus à l'achat des titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro qui sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les distributions sur les parts de fonds d'investissement sont comptabilisées à la date ex-distribution. Les revenus de prêts de titres sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes réalisés à la vente de placements sont comptabilisés à la date de transaction et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Conversion des devises

Les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur aux dates de transactions. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les écarts de conversion des devises sont constatés aux états du résultat global.

Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Cette variation, présentée aux états du résultat global, représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sur le nombre moyen de parts rachetables en circulation pendant la période.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations, jugements et hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité exige du Gérant qu'il exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables, procède à des estimations et établisse des hypothèses concernant les événements futurs. Le paragraphe suivant présente une analyse des jugements et estimations comptables les plus significatifs établis par le Gérant aux fins de la préparation des états financiers.

Entité d'investissement

Le Gérant a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement conformément à IFRS 10, États financiers consolidés. Par conséquent, dans l'éventualité où le Fonds détiendrait un placement dans une filiale, le Fonds comptabiliserait ce placement à la juste valeur par le biais du résultat net.

Classement des parts rachetables

Le Gérant a déterminé que les parts rachetables du Fonds doivent être classées comme passifs, étant donné que les conditions de classification en capitaux propres conformément à la norme IAS 32, Instruments financiers : présentation, ne sont pas remplies.

4. Normes comptables futures

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

L'IASB a publié le 9 avril 2024 la norme IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers, qui remplacera IAS 1, Présentation des états financiers. Cette nouvelle norme, en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2027, vise à améliorer la comparabilité et la transparence des états financiers en introduisant un état du résultat global plus structuré. Le Gérant évalue présentement les implications de l'IFRS 18 et son impact sur les états financiers et les informations à fournir du Fonds.

5. Parts rachetables en circulation

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts, chaque série comprenant un nombre illimité de parts sans valeur nominale. Chaque part du Fonds confère à son porteur un droit de vote et de participation et est rachetable au gré du porteur à sa valeur liquidative.

Avant le 5 mars 2026, le Fonds offrait des parts des séries suivantes pour émission:

Série I	Disponible pour les investisseurs qualifiés à la discrétion du Gérant.
Série F	Disponible pour les investisseurs qualifiés qui ne sont pas admissibles à l'achat de parts de la série I.

Le 5 mars 2026, le Fonds a créé des nouvelles séries de parts « A », « F » et « I » pour être offertes au public aux termes du Prospectus simplifié et, conséquemment, a changé la dénomination des séries de parts « F » et « I » existantes afin qu'elles deviennent les séries de parts « Q » et « O » respectivement.

Le 15 mai 2026, le Prospectus simplifié a été approuvé par les autorités réglementaires à la suite de quoi les séries de parts « A », « F » et « I » sont devenues autorisées pour émission.

5. Parts rachetables en circulation (suite)

Conséquemment, par suite du changement de dénomination et de la création des nouvelles séries, le Fonds offre des parts des séries suivantes pour émission :

Série O	Disponible pour les investisseurs qualifiés à la discrétion du Gérant.
Série Q	Disponible pour les investisseurs qualifiés qui ne sont pas admissibles à l'achat de parts de la série O.
Série A	Disponible pour les investisseurs par l'entremise de courtiers dûment inscrits et autorisés.
Série I	Disponible pour les investisseurs qui ont un compte à honoraires auprès de leur courtier au cas par cas, à la discrétion du Gérant.
Série F	Disponible pour les investisseurs qui ont un compte à honoraires ou un compte intégré avec leur courtier et pour lesquels le courtier a conclu une entente particulière avec le Gérant.

Au cours de la période close le 30 juin 2026 et de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les opérations sur les parts rachetables se présentent comme suit :

	30 juin 2026	
	Série O	Série F
Nombre de parts rachetables en circulation au début de la période	3 510 710	-
Nombre de parts rachetables émises et rachetées au cours de la période		
Émises au comptant et autres contreparties	31 764	73
Émises au réinvestissement des distributions	106 746	-
Rachetées	(1 175)	-
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de la période	3 648 045	73

	31 décembre 2025	
	Série O	
Nombre de parts rachetables en circulation au début de l'exercice	3 215 634	
Nombre de parts rachetables émises et rachetées au cours de l'exercice		
Émises au comptant et autres contreparties	37 580	
Émises au réinvestissement des distributions	259 590	
Rachetées	(2 094)	
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de l'exercice	3 510 710	

6. Évaluation des parts rachetables et distributions

La valeur liquidative de chaque série de part est déterminée en divisant la juste valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque série de part par son nombre de parts rachetables en circulation à la fin de chaque date d'évaluation.

Les revenus de dividendes, d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges du Fonds, sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. À la fin de chaque mois, les revenus reçus, nets des charges payées, sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces. Les gains ou pertes réalisés à la vente de placements sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les gains, net des pertes, sont distribués et réinvestis à la fin de l'année d'imposition sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces. À la demande du Gérant, des distributions additionnelles de revenus et de gains peuvent survenir à d'autres moments durant l'année fiscale dans des circonstances exceptionnelles.

7. Gestion du capital

Le capital du Fonds est constitué de parts rachetables émises et en circulation. Conformément à la mission du Fonds, la quasi-totalité de son capital est investie en placements. Les informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du Fonds sont décrites à la note 12. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence externe en matière de gestion de son capital.

8. Opérations entre parties liées

Le tableau ci-dessous résume les opérations conclues au cours de la période entre le Fonds et des parties qui lui sont liées. Les parties liées représentent le Gérant, les fonds d'investissement et les sociétés en commandite gérés par celui-ci, les administrateurs du Gérant, des sociétés contrôlées par les administrateurs du Gérant, des membres de la famille de ces administrateurs ainsi qu'un régime de participation différée aux bénéfices des employés du Gérant.

	Gérant \$	Autres parties liées \$
30 juin 2026		
Parts rachetables émises et rachetées		
Émises au comptant et autres contreparties	1 000	-
Émises au réinvestissement des distributions	1 246 007	-
Rachetées	-	-
	1 247 007	-

	Gérant \$	Autres parties liées \$
30 juin 2025		
Parts rachetables émises et rachetées		
Émises au comptant et autres contreparties	-	-
Émises au réinvestissement des distributions	654 668	-
Rachetées	-	-
	654 668	-

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités du Fonds et ont été effectuées à la valeur liquidative à la date des opérations.

Au 30 juin, la juste valeur totale des parts du Fonds détenues par des parties liées se présente comme suit :

	2026 \$	2025 \$
Gérant	41 812 980	35 397 247
Autres parties liées	-	-
	41 812 980	35 397 247

9. Revenus nets de prêts de titres

Le Fonds participe à un programme de prêt de titres avec le Fiduciaire. Les opérations de prêt de titres consistent en un prêt temporaire de titres à des emprunteurs qui fournissent des garanties et s'engagent à remettre les mêmes titres au Fonds à une date ultérieure. Selon les modalités du programme, le Fonds reçoit des garanties représentant au minimum 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Les garanties sont principalement composées de titres de créance ayant une cote de crédit élevée. La juste valeur des titres prêtés est déterminée conformément aux pratiques courantes de marché et des garanties additionnelles sont exigées si nécessaire.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur totale des titres prêtés et des garanties détenues pour les opérations de prêt de titres au 30 juin. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans les états de la situation financière.

	2026 \$	2025 \$
Juste valeur totale des titres prêtés	2 321 437	6 960 313
Valeur totale des garanties	2 367 866	7 101 988

Les revenus de prêts de titres aux états du résultat global sont présentés nets des frais sur prêt de titres auxquels le Fiduciaire du Fonds a droit, conformément aux termes du programme. Pour les périodes terminées le 30 juin, les revenus de prêts de titres se détaillent comme suit :

	2026 \$	2025 \$
Revenus bruts de prêts de titres	7 781	4 969
Charges de prêts de titres	(3 112)	(1 988)
Revenus nets de prêts de titres	4 669	2 981
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	40,0%	40,0 %

10. Honoraires

Le Fiduciaire reçoit des honoraires calculés selon une entente intervenue entre lui et le Gérant.

Les honoraires de gestion du Gérant sont facturés directement aux porteurs de parts de la série O et I.

Le Gérant facture au Fonds des honoraires de gestion équivalant à 0,75 % par année de la valeur liquidative de la série Q, F et A payables trimestriellement à terme échu.

Les frais de commission de suivi sont imputés aux parts de série A à raison de 1,25 % par année de la valeur liquidative, et sont payables trimestriellement à terme échu.

II. Impôts sur le revenu

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, le Fonds est assujéti en tant que fiducie d'investissement à participation unitaire et est imposé sur ses revenus reçus et non distribués aux porteurs de parts. Le Fonds distribue aux porteurs de parts ses revenus de dividendes, d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges, et ses gains en capital nets réalisés.

12. Risques associés aux instruments financiers

Gestion du risque - Analyse

Le Fonds a pour objectif de générer une appréciation du capital par la création d'un portefeuille bien diversifié composé de titres de sociétés cotées en bourse principalement exposées aux infrastructures mondiales, diversifié par pays, secteurs et sociétés. Le Gérant surveille régulièrement la pondération relative des différents titres de participation et des secteurs, et tient également compte de la capitalisation boursière et de la liquidité de chaque titre.

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé correspond au total de la juste valeur des titres d'emprunt compris dans les placements, ainsi que des intérêts, dividendes et autres montants à recevoir présentés aux états de la situation financière. La juste valeur de ces instruments financiers tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente donc le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé.

Le risque de crédit associé aux titres de marché monétaire détenus par le Fonds est négligeable compte tenu de leur échéance à court terme.

Le risque de crédit associé aux opérations de prêt de titres est considéré comme minime étant donné la nature et la valeur des garanties détenues par le Fonds dans le cadre de ces opérations.

Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque d'inexécution est considéré comme limité, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Le risque de crédit afférent aux autres actifs financiers est considéré négligeable.

Risque de liquidité

Les parts émises par le Fonds sont rachetables au gré du porteur, exposant ainsi le Fonds au risque de liquidité. Le risque de liquidité est minimisé puisque la majorité des actifs du Fonds est constituée de placements négociés en bourse ou dans un marché organisé, qui peuvent être facilement liquidés. Le paiement des rachats de parts peut également se faire sous forme de titres à la discrétion du Gérant.

Tous les autres passifs financiers ont une échéance inférieure à douze mois. Le Fonds maintient un niveau de trésorerie que le Gérant du Fonds trouve suffisant afin de maintenir les liquidités nécessaires.

Risques de marché

Pour fins d'information sur les risques de marché, les normes IFRS de comptabilité requièrent la présentation d'une analyse de sensibilité montrant l'impact de changements raisonnablement possibles dans les variables de risque pertinentes sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts.

12. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risques de marché (suite)

De l'avis du Gérant, cette analyse de sensibilité démontrant l'impact de variations dans le marché sur la valeur des instruments financiers est basée sur la prémisse hautement improbable que toutes les autres variables demeurent constantes. De plus, considérant la pluralité des interrelations entre les diverses composantes du risque de marché, le Gérant est d'avis qu'il n'est pas possible de quantifier l'impact de variations tenant compte de l'interdépendance de ces composantes. Conséquemment, en pratique, les résultats réels pourraient différer des analyses de sensibilité présentées ci-après et les écarts pourraient être significatifs.

Risque de prix

Compte tenu de l'incertitude concernant les prix futurs des investissements, le Fonds est exposé au risque inhérent lié aux fluctuations du cours du marché. Conséquemment, le risque maximal auquel le Fonds est exposé correspond à la juste valeur de ses placements.

Les meilleures estimations du Gérant quant à l'impact, à la hausse ou à la baisse, sur la valeur des placements et de l'actif net du Fonds découlant des changements probables à l'égard des indices de référence, toutes autres variables étant égales par ailleurs, s'établissent approximativement comme suit :

Indices de référence	Variation en %	30 juin 2026 Impact \$	31 décembre 2025 Impact \$
Indice de rendement total des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada	0,25	100	400
Indice de rendement total net MSCI ACWI infrastructure	3,00	1 498 000	1 361 000

Risque de change

Le Fonds détient des titres d'émetteurs étrangers dans son portefeuille de placements. La valeur de ces titres est tributaire de la variation dans le cours des devises. Ces fluctuations peuvent accroître la volatilité à court terme des titres étrangers sur les marchés et avoir des conséquences sur le rendement à court terme du Fonds.

Le Fonds détient des actifs en devises dont la répartition s'établit comme suit :

Devises	30 juin 2026 % de l'actif net	31 décembre 2025 % de l'actif net
Dollars américains	28,26	24,52
Euros	15,25	16,88
Réaux brésiliens	13,95	14,32
Pesos mexicains	8,94	9,01
Dollars de Hong Kong	8,21	10,22
Autres devises représentant moins de 5 % individuellement	1,17	1,66

Au 30 juin 2026, une augmentation ou une diminution de 3 % de la valeur de la monnaie canadienne par rapport aux devises, toutes autres variables étant égales par ailleurs, aurait résulté en une variation à la hausse ou à la baisse de la valeur des placements et de l'actif net du Fonds d'un montant approximatif de 1 145 000 \$ (31 décembre 2025 : 1 057 000 \$).

Risque de taux d'intérêt

Les fluctuations de taux d'intérêt n'ont aucun effet significatif sur la valeur des titres de marché monétaire étant donné leur échéance à court terme.

12. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risques de marché (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Le Fonds est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à ses titres de participation puisque leur valeur est tributaire des taux utilisés dans l'actualisation des dividendes futurs ainsi que par l'effet général qu'ont les taux d'intérêt sur l'économie, la disponibilité du crédit et la profitabilité des sociétés. Le Gérant est d'avis qu'il n'est pas possible de quantifier l'impact de variations tenant compte de l'interdépendance de ces composantes.

13. Informations sur la juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont catégorisés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, reflétant la fiabilité des données utilisées pour établir les évaluations à la juste valeur.

- Niveau 1 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs;
- Niveau 2 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation basés sur des données de marché qui sont observables;
- Niveau 3 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation qui ne sont pas basés sur des données de marché observables.

Les placements détenus par le Fonds et présentés à la juste valeur sont classés comme suit :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
30 juin 2026	\$	\$	\$	\$
Titres de participation	49 941 093	-	-	49 941 093
Titres de marché monétaire	-	28 098	-	28 098
	49 941 093	28 098	-	49 969 191

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 décembre 2025	\$	\$	\$	\$
Titres de participation	45 424 491	-	-	45 424 491
Titres de marché monétaire	-	147 800	-	147 800
	45 424 491	147 800	-	45 572 291

La classification des titres de marché monétaire a été ajustée afin de classer ces instruments financiers au niveau 2 plutôt qu'au niveau 1. Les chiffres comparatifs ont été ajustés en conséquence.

Au cours des périodes closes le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025, aucun autre transfert n'a été effectué entre les niveaux.

La valeur comptable des instruments financiers non comptabilisés par le biais du résultat net se rapproche de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

14. Reclassement

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés au tableau des flux de trésorerie afin de refléter la présentation adoptée au cours de la période actuelle. Par ailleurs, les gains et pertes non réalisés sur les effets de change classés dans l'effet de change sur l'encaisse libellé en devises ont été reclassés à l'encontre du produit tiré de la vente ou à l'échéance de placements.